



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSA DE LA CA DE DOUAI
du 16 décembre 2024 délocalisée au TJ de Valenciennes

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Mesdames, Messieurs,

Nous nous étions interrogé le 10 octobre dernier dans notre déclaration liminaire, sur l'information transmise aux personnels de Valenciennes concernant la venue de la FS au TJ de Valenciennes et l'organisations de CSA sur site.

À cette date, la préconisation n°28, relative à la connaissance par les agents des instances du CSA et de la FSSSCT de la CA de Douai de réunions délocalisées, n'avait pas été mise en œuvre.

Qu'en est-il pour cette instance qui nous réunis à nouveau au TJ de Valenciennes, les personnels ont-ils été informés ?

Le rapport de la délégation et ses recommandations, portés à la connaissance des chefs de juridiction et de la directrice de greffe le 7 juin 2024, n'avait fait l'objet d'aucune communication auprès des personnels le 16 octobre dernier.

L'installation du nouveau président de la juridiction, Monsieur BETERMIEZ, avait repoussé l'organisation d'une AG plénière extraordinaire.

C'est le 16 octobre que le projet de juridiction et l'amélioration des conditions de travail ont été présentés lors de la tenue d'une AG plénière extraordinaire alors que les recommandations ont été diffusées aux personnels le 12 novembre.

Il a été présenté aux personnels la mise en place d'ateliers portant sur l'évaluation et l'amélioration des conditions de travail et sur l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

L'UNSa SJ tient à souligner l'importance de ces ateliers mais s'interroge : l'ensemble des personnels et magistrats de la juridiction ont-ils été appelés à s'inscrire à ces ateliers ?

Nous l'espérons, puisque nous devons regretter, aujourd'hui encore, qu'il existe des situations qui engendrent des risques psychosociaux (RPS) sur certains personnels de Valenciennes,

Vous avez dans vos effectifs des agents qui sont en arrêt maladie en raison de dépression liée au travail et plus particulièrement aux relations de travail.

À l'évidence, une réflexion sur le bien-être au travail est nécessaire et doit associer l'ensemble de tous les personnels de greffe ainsi que les magistrats.

Il faudrait peut-être rappeler dans les ateliers qui seront mis en place que la politesse est valable pour tout le monde,

Qu'on ne peut évoquer le bien-être au travail et la cohésion d'une équipe en ignorant le respect et la politesse élémentaire comme un simple bonjour.

* * *

À l'occasion de la tenue de cette instance au TJ de Valenciennes, l'UNSa SJ souhaite également évoquer la sécurité des personnels de Valenciennes, en particulier ceux qui exercent à l'annexe, rue du Quesnoy.

La mise en sécurité des personnels par la mise en place d'une porte aux pieds des escaliers sécuriserait les personnels de l'étage.

Cependant ce projet ferait l'objet de discussion.

Que l'on s'interroge sur d'autres projets à mettre en œuvre, est understandable, mais discuter pour laisser ou non en l'état l'entrée du bâtiment qui n'est pas sécurisée, nous laisse dubitatifs.

Pour terminer, notre OS avec ses représentants locaux élus, se mettent à la disposition de la directrice de greffe et des chefs de juridiction du TJ de Valenciennes pour participer à des réunions régulières. Nous précisons néanmoins que nos représentants participeront aux réunions qui réunissent les représentants des autres organisations syndicales représentatives (CGT/SM et FO).

En vous remerciant pour votre écoute.

Les représentants UNSa SJ à la F3SCT de DOUAI